



Rapport d'orientations budgétaires 2022

UN BUDGET MESURÉ ET MAITRISÉ AU SERVICE DES JOCONDIENS

Conseil municipal du 31 janvier 2022

INTRODUCTION : « UN BUDGET MESURÉ ET MAITRISÉ AU SERVICE DES JOCONDIENS ».....	4
LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	6
1. Le scénario macro-économique associé à la loi de finances pour 2022.....	6
2. Le contexte financier des collectivités locales	7
LE CONTEXTE LOCAL : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA VILLE	9
1. Une capacité d'autofinancement préservée qui traduit une maîtrise de la gestion	9
1.1 Une dette sans emprunt toxique.....	9
1.2 Composition de la dette.....	9
1.3 Analyse de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER	10
2 La capacité de désendettement de la Ville est « saine ».....	11
LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022 EN COHÉRENCE AVEC LA PROSPECTIVE PRÉSENTÉE EN 2021	12
1 L'examen de la prospective financière	12
2 La présentation du plan pluriannuel d'investissements (budget Ville et RAC)	14
3 Des recettes de fonctionnement en augmentation de 2,7 %	15
3.1 Des dotations de l'Etat stabilisées	15
3.2 Des subventions institutionnelles maintenues avec un soutien fort du département.....	16
3.3 Des participations toujours conséquentes de Tours Métropole Val de Loire.....	16
3.4 Les produits des services en baisse de 4 %.....	17
3.5 Les taux d'imposition communaux inchangés par rapport à 2014	17
4 Des dépenses de fonctionnement en évolution de 2,6 %.....	18
4.1 Panorama général.....	18
4.2 Focus sur la politique de ressources humaines.....	19
5 Les recettes d'investissement.....	24
5.1 Un autofinancement préservé	24

5.2	Un ratio de désendettement satisfaisant	25
6	Un volume d'investissements de 9 millions d'euros	26
6.1	Les dépenses liées aux projets structurants : 786 864 euros	27
6.2	Le plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs et associatifs : 1 000 000 euros.....	27
6.3	L'entretien du patrimoine bâti (dont les travaux d'accessibilité) : 1 500 000 euros.....	27
6.4	Les espaces communaux extérieurs : 500 000 euros.....	27
6.5	La politique foncière : 1 500 000 euros.....	28
6.6	Renouvellement et modernisation des équipements matériels : 1 000 000 euros.....	28
6.7	L'espace public transféré à la Métropole : 2 700 000 euros HT (soit 3 240 000 euros TTC).....	28
CONCLUSION.....		29

INTRODUCTION : « UN BUDGET MESURÉ ET MAITRISE AU SERVICE DES JOCONDIENS »

Pour 2022, nous devons une nouvelle fois travailler une préparation de budget en gardant à l'esprit que la crise sanitaire est toujours au cœur de notre quotidien.

La ville de Joué-lès-Tours, comme le territoire national, s'adapte depuis presque 2 ans et répond aux obligations gouvernementales, non sans un impact conséquent sur son fonctionnement.

La volonté que je porte aux côtés des élus de protéger les populations s'est traduite en 2021 par l'ouverture d'un Centre de vaccination (d'abord au Clos neuf puis au Palais des Sports Marcel Cerdan) à destination des Jocondiennes et Jocondiens mais également de la population issue du territoire métropolitain. Si certaines dépenses issues des besoins de fonctionnement du Centre font l'objet de remboursement par L'Agence Régionale de Santé, l'effort fourni par la ville dans la lutte contre la propagation du COVID aura représenté des investissements et une gestion au quotidien non négligeable. Ces investissements menés par la ville ont d'ailleurs été salués par la visite du Premier ministre Jean CASTEX.

2021 s'est axée sur les suites de la pandémie et les conséquences du confinement de mars à mai 2020 mais le travail financier de 2022 ne se défait pas encore complètement des contraintes sanitaires et nous savons que des dépenses grèveront encore nos budgets (application des protocoles, achats de masques, de gel hydroalcoolique, etc.).

Toutefois et malgré ce contexte parsemé d'incertitudes, aux côtés de Cyril PALIN, Adjoint aux Finances, et des élus de la Majorité, nous tenons à garder le cap de nos ambitions.

Ainsi, et avec près de 9 millions d'euros d'investissements, dans la continuité du « mandat de l'ambition retrouvée », nous poursuivons pour 2022, la mise en place de notre Plan Pluriannuel d'Investissement pour les bâtiments sportifs. Le Centre de supervision Urbain, armé depuis janvier 2022, fonctionnera dans sa nouvelle configuration et nous conserverons une dynamique de projets. Certains, comme la création d'un centre de santé au cœur du quartier de la Rabière joint au transfert du centre commercial, continueront leur phase d'études de mise en œuvre quand d'autres se déploieront.

Ainsi, comme en 2021, la ville poursuivra son développement numérique dans les écoles en contribuant à l'équipement des écoles en tableaux et chariots numériques, en lien notamment avec l'appel à projets d'Etat sur le plan numérique. Elle maintiendra aussi sa modernisation d'équipement au sein des services de la ville pour répondre aux attentes des Jocondiennes et des Jocondiens et appliquera les mesures prises suite à l'obtention, en 2021, du label de la Cité Educative.

La ville mènera également des projets dont le contenu revêt une dimension générationnelle, ainsi l'application de la Loi EGALIM se poursuivra afin d'assurer un avenir où les enjeux environnementaux prennent toute leur place. Ce déploiement au sein de nos services se traduira par des nouveaux modes de fonctionnement liés à une modernisation de nos équipements. Ainsi, nous investirons pour que la cuisine centrale puisse effectuer sa mue dans notre volonté de circuits plus courts.

Depuis 2014, j'ai tenu à veiller à l'évolution urbanistique de la ville. Avec l'annonce de la redynamisation des ex sites Michelin et Tupperware en 2021, je garderai à l'esprit pour 2022 qu'une ville pensée par le biais de l'urbanisme répond aux souhaits des habitants. Ainsi, nous serons attentifs aux projets immobiliers et continueront notre politique offensive dans la gestion foncière de la ville.

La volonté marquée depuis 2014 de ne pas augmenter les impôts est une nouvelle fois affirmée, tout comme une augmentation d'1% de l'enveloppe des subventions à l'attention des associations de la ville qui ont tellement besoin de nous en cette période si anxiogène.

Voilà parmi les grands enjeux qui se présentent à nous pour 2022. La poursuite des engagements que je porte se conjuguera avec l'évolution de la situation sanitaire. La ville a su prouver ses capacités, elle pourra encore le faire pour appliquer le budget de 2022, un budget mesuré et maîtrisé, au service des ambitions des Jocondiennes et des Jocondiens.

Le Maire,
Président
Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS

LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Il est important, au moment où s'échafaudent des hypothèses de travail pour construire le budget de repérer quelles sont les grandes tendances de l'environnement financier et économique dans lesquelles le débat sur les orientations budgétaires des collectivités s'inscrit.

1. Le scénario macro-économique associé à la loi de finances pour 2022

Le Rapport Economique Social et financier 2022 table sur une hypothèse de croissance de + 4% pour 2022 en France. Les hypothèses relatives à la croissance économique s'appuient sur les facteurs suivants :

- La demande mondiale adressée à la France augmenterait fortement en 2021 (+10,4%), après la contraction enregistrée en 2020 et subirait encore une hausse soutenue en 2022 (+4,9%) reflétant la forte reprise de l'activité en zone euro.
- Après avoir été protégé au plus fort de la crise, le pouvoir d'achat des ménages accélérerait nettement en 2021 (+2,2 %) et continuerait de progresser en 2022 (+1%)
- En 2022, l'investissement des entreprises resterait dynamique (+5,1%) dans un contexte de reprise solide de l'activité et sous l'effet du plan de relance
- En 2021, la reprise de l'activité conduirait à un fort rebond de l'emploi marchand d'une ampleur de 375 000 créations d'emploi en glissement annuel. En 2022, les créations d'emploi se poursuivraient mais à un rythme moindre, avec 130 000 créations d'emplois en glissement annuel, dont 125 000 euros emplois salariés.
- En 2021, l'inflation totale s'élèverait à +1,5 % et serait stable à +1,5 % en 2022.
- Les hypothèses relatives aux taux courts (BTF 3 mois) sont en des taux toujours négatifs alors qu'est prévue une légère remontée des taux longs (OAT 10 ans) à 0,75 %.

Des aléas majeurs viennent relativiser cette projection :

- L'évolution de l'épidémie demeure l'aléa principal avec notamment la rapide diffusion du variant OMICRON.
- Les nouveaux modes de consommation et d'action chez toutes et tous peuvent également constituer une incertitude. Une confiance retrouvée plus rapidement, grâce notamment aux développements favorables du marché du travail, pourrait inciter les ménages à consommer plus rapidement leur surplus d'épargne financière accumulé pendant la crise. Les adaptations en réponse à la crise pourraient se traduire par des changements pérennes de comportements. Le recours à la vente à emporter et aux achats en ligne pendant le confinement peut générer des changements structurels dans certains secteurs comme le tourisme, la culture ou la restauration. Le développement du télétravail sur la productivité et le coût du travail lié à la baisse des déplacements ou aux coûts d'équipements reste incertain.

- Les tensions sur les approvisionnements se sont multipliées avec la reprise de l'activité mondiale. Les tensions observées sur les prix des intrants pourraient se diffuser davantage sur les prix et freiner le dynamisme du pouvoir d'achat comme de la reprise
- Les difficultés de recrutement, qui ont augmenté dans tous les secteurs en France avec la reprise de l'activité constituent aussi un aléa.
- La hausse de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes serait enfin aussi un frein à l'activité économique

2. Le contexte financier des collectivités locales

La loi de Finances pour 2022 est la dernière de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat. C'est une loi des Finances de fin de cycle contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production) et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

La DGF 2022 est malheureusement stable avec un montant de 26,802 milliards d'euros : 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements. L'évolution du montant de la DGF à périmètre courant par rapport à 2021, tient à deux mesures de périmètre :

- Ajustement du montant de la dotation de compensation du département de la Réunion afin de tirer les conséquences de la recentralisation du financement du RSA
- Absence de nouvel abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU)

La loi de Finances prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de 50 millions d'euros pour 2022, uniquement fléchée sur les régions. La dotation d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards d'euros (dont 907 millions d'euros pour le DSIL 2022 en augmentation de 337 millions par rapport à 2021). La hausse de la péréquation verticale représente 230 millions d'euros en 2022. Elle était de 220 millions d'euros en 2021. Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et des départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI déjà ébranlés par des lois de Finances drastiques.

L'article 47 du PLF 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), un nouveau calcul des indicateurs financiers

a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires. Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure ...) seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC avec toujours l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées. Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications. Les modalités de calcul de cette fraction de correction seront précisées par décret.

LE CONTEXTE LOCAL : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA VILLE

1. Une capacité d'autofinancement préservée qui traduit une maîtrise de la gestion

C'est un indicateur essentiel pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Quand on se reporte à la prospective, on voit que maintenir l'épargne nette à environ 1,3 million d'euros est possible en prenant des mesures très volontaristes pour maîtriser les dépenses, en neutralisant l'augmentation mécanique des charges de fonctionnement. C'est une action très difficile au moment de l'explosion des coûts des fluides et de ceux de la pandémie.

1.1 Une dette sans emprunt toxique

En application des dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, à compter de l'exercice 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit fournir aux élus les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

1.2 Composition de la dette

	Capital restant dû au 31/12/2020	Capital restant dû au 31/12/2021	Part taux fixe	Part taux variable	Taux moyen
Budget principal	33 329 939	34 493 748	76.0%	24.0%	1.3% *

* Pour mémoire, le taux moyen pour la part variable de la dette est de 0,6 %

1.3 Analyse de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER

La charte GISSLER a pour objectif d'analyser les risques pris par les collectivités territoriales au regard de la nature des taux d'intérêts. Cette charte classe les emprunts de la façon suivante :

Indices sous-jacents : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé)

1. Indices zone euro
2. Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices
3. Écarts d'indices zone euro
4. Indices hors zone euro, écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5. Écart d'indices hors zone euro
6. Indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change...)

Structures : classement de A (risque faible) à F (risque élevé)

- A. Taux fixe ou variable simple
- B. Barrière simple. Pas d'effet de levier
- C. Option d'échange (swaption)
- D. Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
- E. Multiplicateur jusqu'à 5
- F. Autres types de structures

	A1		B1		TOTAL	
Encours de dette	34 493 748.00	100.00%	-	0.00%	34 493 748	100.00%

La totalité de la dette de la Ville est classée sans risque avec le code optimal A1.

2 La capacité de désendettement de la Ville est « saine »

La capacité de désendettement de la Ville s'analyse au travers du ratio de Klopfer qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette au vu de la capacité d'autofinancement de la collectivité. Les normes de ce ratio sont les suivantes :

- jusqu'à 8 ans : situation saine
- entre 8 et 11 ans : situation bonne
- entre 11 et 15 ans : situation mauvaise
- supérieur à 15 ans : situation très mauvaise

La situation consolidée de Joué-lès-Tours est la suivante :

	Ratio Klopfer en années 31/12/2020
CA	7.4

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022 EN COHÉRENCE AVEC LA PROSPECTIVE PRÉSENTÉE EN 2021

On ne peut définir sérieusement les orientations budgétaires d'un exercice, sans les inscrire dans une perspective à court et moyen terme. Une meilleure visibilité et une plus grande transparence sont indispensables pour le pilotage de l'action publique.

C'est pourquoi, deux outils ont été mis en place : une prospective et un plan pluriannuel d'investissements, avant même que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ne demande que soient présentés les engagements pluriannuels. En effet, lors du débat d'orientations budgétaires de 2015, avaient déjà été élaborés le modèle financier et le premier plan pluriannuel d'investissements.

Depuis, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 (le II de l'article 13) du 22 janvier 2018 (JO du 23 janvier 2018) prévoit des dispositions nouvelles qui viennent s'ajouter aux modalités d'élaboration et de présentation du ROB. Ainsi, dorénavant, chaque collectivité concernée devra présenter ses objectifs concernant :

- 1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° l'évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

1 L'examen de la prospective financière

Pour le budget de la Ville consolidé (budget principal et budget annexe RAC), la prospective a pour vocation d'arrêter une stratégie financière en fonction des différentes variables que l'on souhaite actionner et ainsi définir le volume d'investissement réalisable. Le tableau ci-dessous montre qu'en figeant les taux d'imposition et en contenant l'évolution des dépenses de personnel et des charges à caractère général à +0,5% pour le budget principal, nous pouvons réaliser un investissement annuel de 9 millions d'euros jusqu'en 2026.

PROSPECTIVE FINANCIERE BUDGET VILLE ET RAC

FONCTIONNEMENT

	CA 2020	CA 2021 prév.	CA 2022 prév.	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév.	CA 2026 prév.
Dotations et participations	11 952 463	11 829 987	11 954 837	11 825 690	11 703 132	11 616 573	11 599 227
Impôts et taxes	30 677 744	32 263 890	32 806 775	33 039 419	33 386 087	33 720 574	34 020 394
Evolution des taux d'imposition	0.0%						
Autres produits de fonctionnement	3 436 228	3 938 769	4 470 464	4 450 791	4 484 349	4 518 243	4 552 476
Produits de fonctionnement	46 066 435	48 032 646	49 232 076	49 315 900	49 573 568	49 855 390	50 172 097
Charges de fonctionnement	41 162 125	43 215 003	43 818 114	43 960 209	44 153 649	44 348 056	44 543 436
dont dépenses RH	28 822 345	29 572 242	29 777 332	29 910 057	30 057 373	30 205 425	30 354 218
Annuité de dette	3 518 980	3 758 570	3 907 960	4 083 848	4 270 681	4 236 068	4 202 165
Charges de fonctionnement larges	44 681 105	46 973 573	47 726 074	48 044 057	48 424 330	48 584 124	48 745 601
Epargne nette	1 385 329	1 059 073	1 506 002	1 271 843	1 149 238	1 271 266	1 426 496

INVESTISSEMENT

	CA 2020	CA 2021 prév.	CA 2022 prév.	CA 2023 prév.	CA 2024 prév.	CA 2025 prév.	CA 2026 prév.
Recettes d'investissement hors emprunt	3 746 785	3 531 208	2 786 123	3 256 927	3 499 949	3 344 511	3 344 511
Mobilisation du fonds de roulement	-815 680	3 512 007	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Emprunt	5 348 767	4 485 000	4 566 000	4 097 389	4 254 972	4 010 382	3 855 152
Recettes d'investissement	8 279 871	11 528 215	7 752 123	7 754 316	8 154 921	7 754 893	7 599 663
Dépenses d'investissement	9 665 200	12 587 288	9 258 125	9 026 159	9 304 159	9 026 159	9 026 159
Besoin de financ. de l'investissement	-1 385 329	-1 059 073	-1 506 002	-1 271 843	-1 149 238	-1 271 266	-1 426 496

Pour mémoire

Emprunt	5 348 767	4 485 000	4 566 000	4 097 389	4 254 972	4 010 382	3 855 152
- Remboursement emprunt	-3 057 992	-3 325 675	-3 510 840	-3 669 115	-3 850 967	-3 810 373	-3 745 336
= Recours à l'emprunt net	2 290 775	1 159 325	1 055 160	428 274	404 005	200 009	109 816
Ratio de désendettement	7.5	7.9	7.1	7.3	7.3	7.2	7.1
Fonds de roulement au 31/12	3 912 007	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

2 La présentation du plan pluriannuel d'investissements (budget Ville et RAC)

Il a pour objectif de définir la nature des investissements, leur volume et leur planification.

(en milliers d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Projets	421	787	1 369	2 077	-	-
Accueil de loisirs La Borde	13					
Gymnases Sud	73					
Bâtiment NPNRU	48	502	1 369	2 077		
Bâtiment modulaire jeunesse	280	16				
Château La Borde	6					
Travaux locaux police municipale	1	269				
Plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs et associatifs	953	1 000				
Entretien du patrimoine bâti	1 913	1 500				
Espaces communaux extérieurs	1 588	500	500	500	500	500
Politique foncière	1 152	1 500				
Modernisation des équipements matériels	3 365	1 026				
Attribution de compensation d'investissement TMVL	3 155	1 700				
Fonds de concours TMVL	439	1 000				
Ajustement		244	430		1 799	1 799
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 986	9 257	9 025	9 303	9 025	9 025
Divers	1	1	1	1	1	1
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	12 987	9 258	9 026	9 304	9 026	9 026

3 Des recettes de fonctionnement en augmentation de 2,7 %

En 2022, les recettes de la Ville augmenteront de 2,7% par rapport au BP 2021 pour atteindre 48 652 695 euros.

3.1 Des dotations de l'Etat stabilisées

La Ville prévoit au total une augmentation de + 0,8 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) soit + 54 033 euros décomposée en une baisse de -0,2 % de la Dotation Forfaitaire (DF), une augmentation de 5,2 % de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et une baisse de 10 % de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Ci-dessous une synthèse des prévisions sur les composantes de la DGF :

PRINCIPALES DOTATIONS ETAT	Notifié 2021	BP 2022	%	Δ
Dotation forfaitaire	4 891 487	4 882 118	-0.2%	-9 369
Dotation de solidarité urbaine	1 694 928	1 782 446	5.2%	87 518
Dotation nationale de péréquation	241 164	217 048	-10.0%	-24 116
Total DGF	6 827 579	6 881 612	0.8%	54 033

Cependant, la baisse de la DGF (dotation forfaitaire) au titre de la Contribution pour le Redressement des Finances Publiques aura représenté un manque à gagner cumulé de 18,6 millions d'euros d'autofinancement depuis 2014 soit 206 % des dépenses d'équipement 2022 prévues pour la Ville.

Par ailleurs, la Ville prévoit pour 2022 que les compensations fiscales provenant de l'Etat augmenteront de 40 000 euros. Ces dernières sont calculées à partir des bases d'imposition exonérées par l'Etat en 2021 et notifiées à la Ville.

COMPENSATIONS FISCALES	Notifié 2021	BP 2022	%	Δ
Allocation compensatrice de la taxe foncière	753 569	793 092	5.2%	39 523
TOTAL	753 569	793 092	5.2%	39 523

Enfin, la Ville prévoit une attribution par l'Etat de recettes à hauteur de 225 000 euros en 2022 pour financer les dépenses prévues au titre de la mise en œuvre de la Cité Educative et de 64 130 euros au titre des dépenses liées à l'extension des horaires d'ouverture de la Médiathèque.

3.2 Des subventions institutionnelles maintenues avec un soutien fort du département

Dans un contexte de baisse de marges de manœuvres financières, le Conseil Départemental participera à nouveau aux actions municipales pour un montant de 106 850 euros dont 44 950 euros au bénéfice de l'école de musique et 4 400 euros sur la participation aux « Années Joué ». La Ville prévoit par ailleurs 57 500 euros de la part du Conseil Départemental au titre de l'activité Petite Enfance.

La Ville prévoit une participation du Conseil Régional aux « Années Joué » pour un montant à 18 500 euros identique à l'année 2019 avant pandémie.

3.3 Des participations toujours conséquentes de Tours Métropole Val de Loire

L'attribution de compensation 2022 est estimée à 7 496 300 euros dans le cadre du périmètre de Tours Métropole Val de Loire. La dotation de solidarité communautaire est estimée à 813 195 euros après révision du calcul soit une recette pérenne pour la Ville en augmentation de 169 500 euros par rapport à 2020. La Ville a profité de cette revalorisation dès l'exercice 2021.

Par ailleurs, le budget principal prévoit des participations de la part de Tours Métropole à hauteur de 1 099 519 euros (fonds de concours de droit commun, remboursement Bercelleries, forfait fonctionnement piscines en constante augmentation, ...). A noter qu'il est prévu un basculement progressif (jusqu'en 2025) en investissement du fond de concours de droit commun. Pour 2022, 75 % du fonds de concours de droit commun est affecté en fonctionnement et 25 % en investissement.

3.4 Les produits des services en baisse de 4 %

Les produits des services sont évalués à 3,3 millions d'euros, en baisse de 4 % par rapport au BP 2021 afin de prendre en compte notamment une prévision de baisse des recettes à Bulle d'O en raison de la pandémie.

3.5 Les taux d'imposition communaux inchangés par rapport à 2014

Conformément à nos engagements, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les taux communaux resteront donc :

- Pour la taxe d'habitation à 17,28%
- Pour la taxe sur le foncier bâti à 20,61%
- Pour la taxe sur le foncier non bâti à 50,44%

Toutefois, les hypothèses d'évolution prévisionnelle des bases de fiscalité, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat, sont de 3,4 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, 3,2 % pour la taxe foncière sur le bâti et 2,8 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

L'évolution du produit fiscal dépendra donc de la seule évolution nominale et physique des bases d'imposition et du mécanisme de compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation prévu par l'Etat. La Ville bénéficiera en effet du transfert de la taxe sur le foncier bâti du département y compris les compensations correspondantes et l'application d'un coefficient correcteur permettant une compensation sur la base du taux d'imposition 2017. Le produit fiscal est estimé à 22 152 000 euros pour 2022.

4 Des dépenses de fonctionnement en évolution de 2,6 %

Notre objectif demeure le même dans ce domaine : rationaliser et optimiser le fonctionnement des services tout en maintenant la qualité du service public.

4.1 Panorama général

Les dépenses de fonctionnement sont en évolution de 2,6 % par rapport au BP 2021 sur le budget principal, en phase avec l'augmentation des recettes de fonctionnement.

Les principaux postes évolueraient de la manière suivante :

- **Le budget consacré aux ressources humaines** est en augmentation de 1,6 % par rapport au BP 2021. L'Etat apporte à la Ville des recettes à hauteur de 58 000 euros pour financer les dépenses en ressources humaines liées à la labellisation de la ville en « Cité éducative » et des recettes à hauteur de 62 000 euros pour financer les dépenses en ressources humaines liées à l'extension des horaires de la Médiathèque. Enfin, l'augmentation de la recette de Dotation de Solidarité Communautaire obtenue auprès de TMVL de 169 500 euros est en partie fléchée sur les dépenses en ressources humaines liées à la mise en œuvre de la politique de prévention et de sécurité.
- **Les charges à caractère général** sont en évolution par rapport au BP 2021 de 6 % pour permettre la mise en œuvre du dispositif Cité Educative dans les écoles, de la loi EGALIM dans les restaurants scolaires (50 % de produits de qualité, labellisés dont 20 % bio), du dispositif du « permis de réussir » ou encore le retour de l'organisation de manifestations évenementielles sur des formats dits « classiques » (hors crise sanitaire).
- **Les charges d'intérêts d'emprunt et de ligne de trésorerie** seraient valorisées en baisse de 9 % par rapport au BP 2021. Elles représenteraient 403 620 euros.
- Par ailleurs, **le soutien aux associations** (subventions) **sera renforcé**. En effet, le budget des subventions aux associations est proposé avec une augmentation de 1% (soit un total de 1 521 690 euros).
- En ce qui concerne la participation du budget principal de la Ville aux autres budgets, on notera que :

- ⇒ La subvention au CCAS sera en augmentation de 16 % par rapport au BP 2021 et atteindra 757 265 euros.
- ⇒ La subvention à la Régie Autonome Culturelle (Espace Malraux) serait de 492 087 euros, soit une baisse de 58 659 euros par rapport au BP 2021 reflétant la recherche d'autofinancement de l'exploitation de l'Espace Malraux. Le budget principal de la Ville intègre par ailleurs des recettes supplétives à hauteur de 503 393 euros (ressources humaines, frais divers) et des dépenses supplétives (ressources humaines et mises à disposition gratuites de salles) à hauteur de 392 279 euros.

4.2 Focus sur la politique de ressources humaines

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature et à la durée effective du temps de travail de la collectivité, ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et de dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget, et éventuellement la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

La Ville de Joué-lès-Tours, à l'instar des autres collectivités, est confrontée à un contexte financier de plus en plus contraint.

Dans ce contexte, la politique des Ressources humaines de la collectivité doit répondre à plusieurs enjeux :

- Maintenir un service public de qualité tout en contenant la masse salariale,
- Développer le bien-être au travail et améliorer les conditions de travail des agents,
- Tout cela en continuant de prendre en compte le contexte particulièrement lourd de la crise sanitaire qui impacte le budget des ressources humaines.

4.2.1 Les objectifs de la politique de ressources humaines

Le renforcement du dialogue avec les directions opérationnelles.

L'évolution institutionnelle et réglementaire accroît la contrainte budgétaire et renforce la nécessité d'une vigilance appuyée concernant les dépenses de ressources humaines.

La recherche d'une plus grande efficacité implique ainsi nécessairement l'interrogation régulière de la pertinence des organisations et des processus de gestion.

Tout comme pour 2021, le dialogue amorcé avec les directions depuis plusieurs années au moment de l'élaboration budgétaire devra se maintenir pour 2022 avec notamment le partage d'un certain nombre d'indicateurs avec les directions (pyramide des âges, taux d'absentéisme, turn-over, perspectives de départs en retraite...). Ces éléments doivent servir à alimenter les réflexions quant aux évolutions des organisations, tant immédiates (opportunité de remplacer tout départ définitif, recours aux remplacements et aux contractuels pour accroissements temporaires ou saisonniers...), qu'à moyen terme (besoins en formation, profils d'agents recherchés au regard de l'évolution des besoins, optimisation des organisations...).

La Direction des Ressources humaines travaille pour améliorer son processus de mobilité interne et de recrutement, et une réflexion concertée avec certains services est engagée afin de veiller à anticiper les évolutions en lien avec les objectifs politiques.

La recherche de l'amélioration des conditions de travail, levier de lutte contre l'absentéisme et facteur d'attractivité

La crise sanitaire qui nous impacte depuis 2020 a obligé la collectivité à se concentrer sur les dossiers regardant la gestion de la crise : travail sur les protocoles pour les écoles, problématique d'absentéisme dans certains secteurs mais également un manque de candidats dans certains domaines et un rapport déséquilibré, au niveau national, entre l'offre et la demande (dans la restauration notamment).

Un certain nombre de sujets seront travaillés en 2022, afin de respecter l'équité de traitement entre l'ensemble des agents de la collectivité.

Ainsi, la priorité de l'année 2022 sera le passage au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : 2022 verra la poursuite du dialogue engagé avec les représentants du personnel, dialogue mis à mal par la crise sanitaire.

En termes d'application de la loi concernant le temps de travail, il faudra discuter avec les représentants du personnel, sur différents sujets :

- Evolution du cadre général des astreintes,
- Evolution du cadre général des heures supplémentaires,
- Travail sur le Règlement Intérieur de la collectivité,
- Passage du temps de travail à 1607 heures annuelles,
- Amélioration de la communication interne.

La collectivité se félicite par ailleurs d'accueillir, en début d'année, un nouveau Directeur des Ressources humaines suite à la mobilité de sa dernière DRH. Cette nouvelle direction permettra de travailler l'organisation de la direction avec un regard nouveau sur les pratiques, l'accent étant mis également sur la continuité de l'application d'un système de Gestion Relation Agent comme il est mis en place à la ville envers le Jocondien avec Joué proximité. Il faudra par ailleurs mettre en place et appliquer les chantiers prévus pour 2022 et cités supra.

La mobilité interne enfin a vocation à être un mode de recrutement privilégié et ce, pour deux raisons principales.

D'abord, parce qu'elle permet de donner des perspectives d'évolution aux agents qui ne souhaitent ou ne peuvent plus exercer le même métier.

La mobilité interne permet ainsi de dynamiser les possibilités d'évolution professionnelle des agents (évolution verticale ou horizontale), mais contribue à veiller à leur intégrité physique en leur permettant de rester en activité et de limiter le risque d'usure professionnelle.

Ensuite, parce qu'elle permet de maîtriser les effectifs et donc la masse salariale (lutte contre l'absentéisme, opportunité de remplacement, de redistribution des missions...).

4.2.2 Les données relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel

Répartition des agents de la Ville au 31 décembre 2021 :

31/12/2021	A	B	C	TOTAL
	Effectifs physiques	Effectifs physiques	Effectifs physiques	Effectifs physiques
Titulaires	38	93	389	520
Contractuels permanents	7	20	42	69
Contractuels non permanents	49	15	254	318
Total contractuels	56	35	296	387
TOTAL EFFECTIFS	94	128	685	907

Structure des effectifs au 31 décembre 2021 :

Les agents stagiaires et titulaires représentent 88,28 % des effectifs permanents, et les agents permanents représentent 64,94 % des effectifs de la Ville.

Les agents non permanents sont essentiellement le personnel de l'animation sur le périscolaire et les accueils de loisirs.

Les agents de la catégorie C représentent 75,52 % des effectifs, ceux de la catégorie B représentent 14,11 % et ceux de la catégorie A représentent 10,37 %.

Le taux de féminisation de la Ville reste élevé sur les emplois permanents : les femmes représentent 65,53 % des effectifs permanents.

Dépenses de personnel :

La rémunération du personnel s'est élevée pour 2021 à **27 863 510 €**.

Elle comprend notamment (hors charges) :

- 11 581 195 € de traitement indiciaire des titulaires,
- 4 174 578 € de traitement des contractuels,
- 2 333 863 € de régime indemnitaire.

Le versement de NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) s'est élevé à 243 759 €, les heures supplémentaires ont représenté 190 807 €, une diminution ayant été notée avec l'annulation des événements en lien avec la crise sanitaire.

La Ville de Joué-lès-Tours reste garante du déroulement de carrière des agents en provisionnant chaque année 120 000 € au titre des avancements de grades, d'échelons et de promotion interne.

4.2.3 Les perspectives de 2022

Le budget 2022 de rémunération du personnel évolue à hauteur de 27 968 191 euros.

Cette évolution tient compte de plusieurs facteurs :

- Mise en œuvre du reclassement indiciaire des agents de catégorie C,
- La poursuite des recrutements au sein de la police municipale suite à la création d'une brigade de soirée, au renforcement de la brigade cynophile et au lancement en fin d'année du Centre de Supervision Urbaine, la collectivité tient à conserver ses équipes et fait face à un domaine très concurrentiel au niveau métropolitain avec des mobilités externes d'agents régulières,
- L'impact de la crise COVID 19 avec le renforcement des services des moyens généraux, mis en place tout au long de l'année 2021, en lien avec les protocoles sanitaires dans les écoles notamment.

La Ville de Joué-lès-Tours va poursuivre ses efforts de gestion en examinant chaque départ d'agent de la collectivité. Ce sont ainsi 7 départs en retraite qui devront être pris en compte en 2022, pour limiter les coûts de remplacement en optimisant les organisations ou en favorisant les mobilités internes.

En complément de la rémunération, la Ville remboursera à la Métropole 1 050 985 euros de personnel transféré.

La cotisation au Centre National d'Action Sociale est estimée à hauteur de 150 000 euros.

Enfin, la médecine du travail, accidents du travail et consultations médicales est portée à 54 000 euros.

Avec les charges supplétives liées à l'Espace Malraux de 73 619 euros, la participation au service commun éducation environnement de TMVL de 13 800 euros et les prévisions d'aides aux agents municipaux souffrant d'un handicap de 6 000 euros, l'ensemble des dépenses de personnel (012) est ainsi porté à 29 316 595 euros.

5. Les recettes d'investissement

5.1 Un autofinancement préservé

L'autofinancement prévu au BP 2022 sera maintenu à 1,3 million d'euros, ce qui représente 33 euros par habitant. Il est constitué de l'autofinancement brut de 4 800 840, dégagé de la section de fonctionnement sur lequel on déduit le remboursement du capital des emprunts prévu à 3 510 840 euros

Ce montant permet de financer 21 % des dépenses prévisionnelles directes d'équipement.

5.1.1 Les dotations et subventions d'investissement

Les dotations pour 2022 sont estimées à 1,1 million d'euros comprenant le FCTVA (Fonds de Compensation TVA) et la taxe d'aménagement reversée par Tours Métropole Val de Loire.

Les subventions d'investissement pour 2022 sont estimées à 646 523 euros. Elles comprendraient notamment :

- 200 000 euros de l'Etat dans le cadre du dispositif DSIL 2022, 30 405 euros correspondant au solde du versement par l'Etat sur le dispositif de socle numérique
- 206 600 euros minimum du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif F2D et 10 560 euros au titre de la participation à l'acquisition d'instruments pour l'école de musique,
- 141 728 euros de TMVL au titre de 25 % du fonds de concours de droit commun imputé en investissement
- 28 310 euros et 28 920 euros de la part de l'ANRU et de la Région sur les crédits de paiement 2022 de l'opération « bâtiment NPNRU »

5.1.2 Les cessions

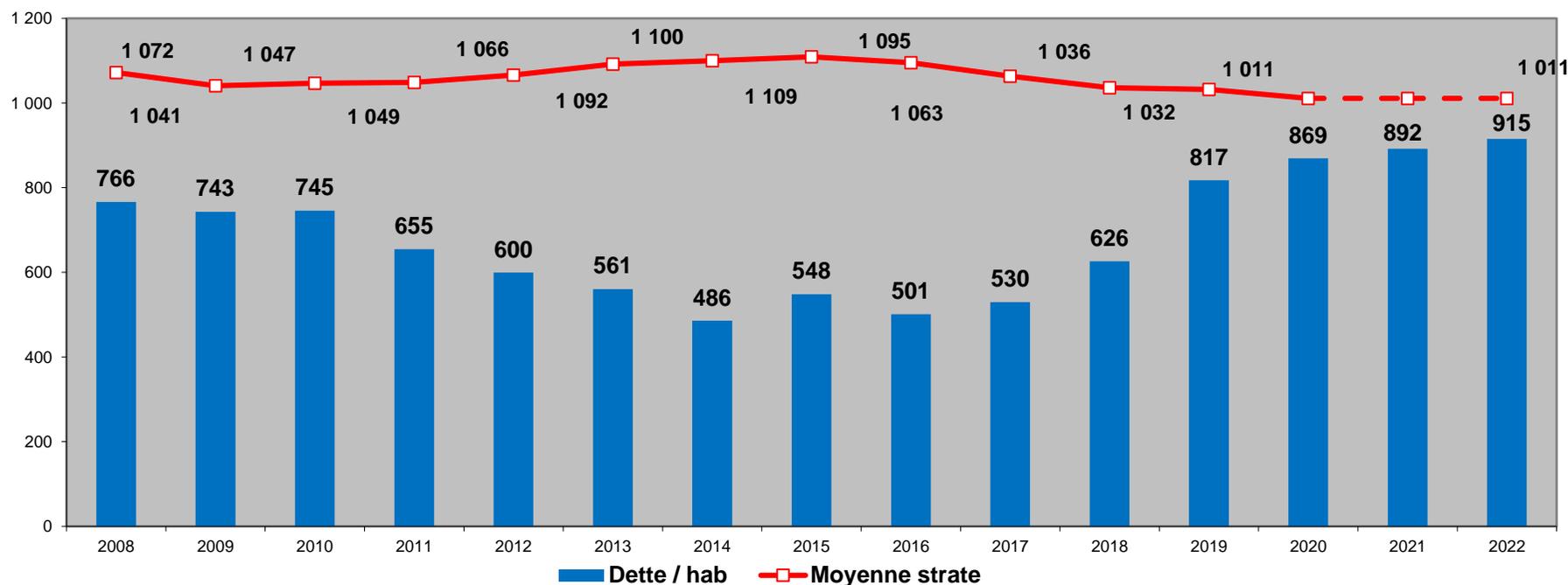
La Ville prévoit en 2022 des cessions à hauteur de 1 012 000 euros :

- 712 000 euros pour une vente avenue du Pont Cher
- 300 000 euros pour une vente d'un bâtiment place de l'église

5.1.3 Un encours de dette inférieur à celui de la strate

La Ville présentera sur le budget principal, un recours à l'emprunt de 4,6 millions d'euros en 2022 avant compte administratif. L'encours de la dette représenterait alors 915 euros par habitant au 31 décembre 2022.

Encours de la dette par habitant sur CA (en euros) au 31 décembre (prévisions pour 2021 et 2022)



5.2 Un ratio de désendettement satisfaisant

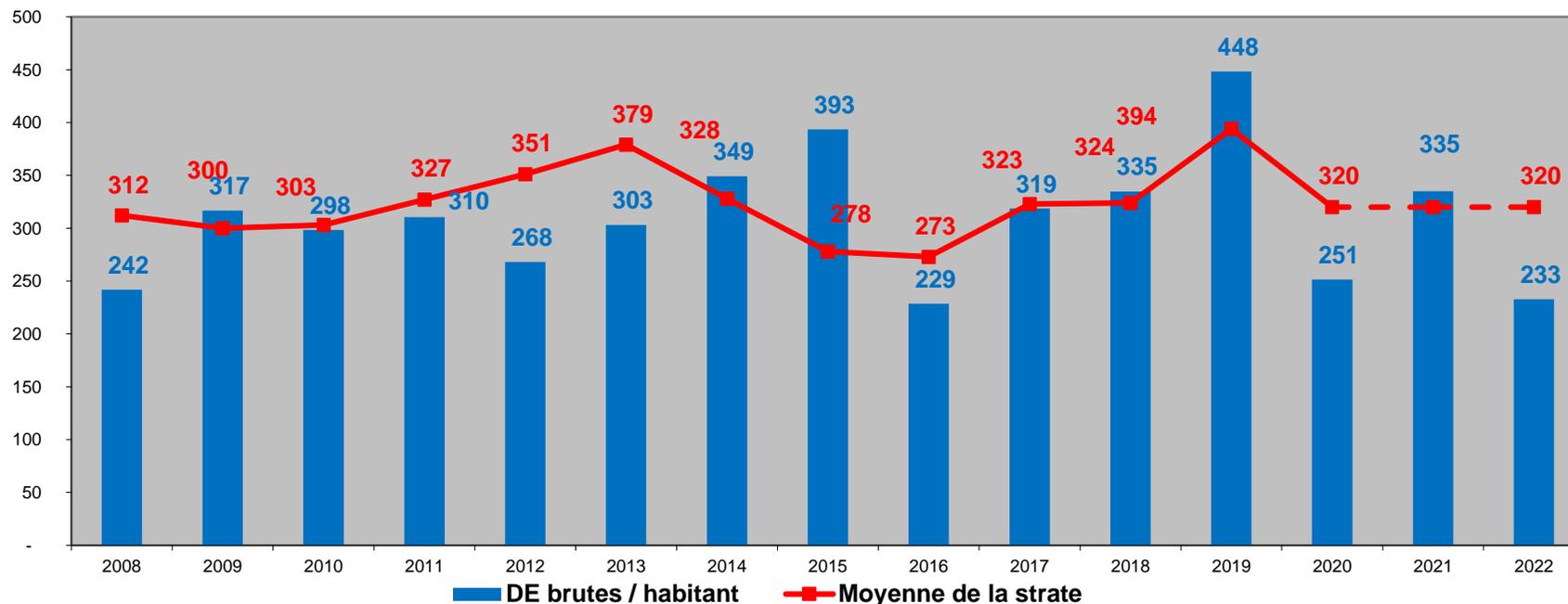
La Ville présenterait sur le budget principal, un ratio de désendettement (dit de Klopfer : encours de dette / épargne brute) à 7,4 années au 31 décembre 2022, contre 7,9 années au 31 décembre 2021. Jusqu'à 8 ans, la situation financière est considérée comme saine, d'autant que la Ville s'est dotée d'une réserve foncière depuis 2014 de 11,4 millions d'euros. En outre, jusqu'à 11 ans, la situation financière est considérée comme bonne.

6 Un volume d'investissements de 9 millions d'euros

En 2022, la Ville proposera sur le budget principal une ouverture de crédits nouveaux de 9 millions d'euros d'investissements et anticipe déjà le report en 2022 du mandatement de 3,7 millions d'euros de dépenses d'investissement qui ont été commandées en 2021.

Les dépenses prévisionnelles d'équipement par habitant seraient ainsi de 233 euros pour 2022 (hors reports) soit 158 euros de dépenses directes (déduction faite des subventions d'équipement) pour une moyenne de la strate de 320 euros par habitant.

Dépenses d'équipement en € par habitant



Les investissements qui seront programmés en BP 2022 sur le budget principal se déclineront selon les thématiques suivantes.

6.1 Les dépenses liées aux projets structurants : 786 864 euros

Au titre de ceux-ci on trouvera notamment :

- Les crédits de paiement concernant le projet bâtiment NPNRU (crèche, accueil ados et Point Ecoute Parents) pour 501 592 euros
- Les crédits de paiement concernant les travaux pour les locaux de la Police Municipale pour 268 812 euros
- Le solde de l'opération « bâtiment modulaire jeunesse » pour 16 460 euros

6.2 Le plan pluriannuel de rénovation des équipements sportifs et associatifs : 1 000 000 euros

Ce plan spécifique pour les équipements sportifs et associatifs prévoit notamment en 2022 la rénovation des tribunes Jean Bouin, la rénovation de la distribution d'eau chaude dans les bâtiments sportifs, des travaux au tennis des Saints Pères, une mise aux normes à l'école de voile et la réfection du sol du gymnase du Morier.

6.3 L'entretien du patrimoine bâti (dont les travaux d'accessibilité) : 1 500 000 euros

L'effort de la Ville reste soutenu sur cette nature de dépenses pour les autres bâtiments. Dans le domaine de l'entretien des bâtiments, la Ville a du retard à rattraper.

C'est pourquoi la municipalité continue de réserver une partie importante de son budget pour ces travaux notamment dans les écoles et le bâtiment accueillant le CSU. Des crédits seront également réservés pour des travaux de démolition.

6.4 Les espaces communaux extérieurs : 500 000 euros

Sous cette dénomination, on entend les espaces publics qui n'ont pas été transférés à la Métropole au titre de la compétence « voirie, espaces verts, éclairage public ».

Pour illustrer la nature de ces dépenses, on peut citer les travaux de voiries sur les chemins ruraux Rosiers et les travaux aux jardins familiaux.

6.5 La politique foncière : 1 500 000 euros

Elle reste une composante importante de la politique municipale qui permettra de mieux accompagner le développement de la Ville.

6.6 Renouvellement et modernisation des équipements matériels : 1 000 000 euros

Dans cette thématique, on trouvera à la fois l'acquisition de logiciels, la poursuite de l'équipement en matériel et notamment en matériel de vidéo-protection, la modernisation de la flotte automobile, l'achat de mobilier ...

6.7 L'espace public transféré à la Métropole : 2 700 000 euros HT (soit 3 240 000 euros TTC)

Cette année encore la Ville consacrera un effort très important sur les travaux de voirie, espaces verts et éclairage public puisqu'au-delà du versement de l'attribution de compensation annuelle à TMVL pour investissement de 1 700 000 euros HT, un fonds de concours supplémentaire de 1 000 000 euros HT est prévu.

CONCLUSION

Depuis le début de la crise sanitaire en 2020, la ville de Joué-lès-Tours a su s'adapter aux différentes vagues. Le travail budgétaire s'est fait en conséquence, sans jamais diminuer les ambitions portées pour le mandat 2020-2026.

Ce Rapport d'orientations budgétaires est le reflet des actions que la ville entend mener au service des Jocondiennes et des Jocondiens :

- maintenir une dynamique d'investissements pour les structures sportives avec la volonté de rénover et d'entretenir notre patrimoine à travers le PPI mis en place depuis le début du mandat sans toutefois nous interdire de lancer des projets,
- se donner les moyens d'avoir des ambitions pour la ville avec des projets forts comme la création du centre de santé,
- contribuer au soutien à l'action sociale avec les engagements budgétaires pris pour le CCAS mais aussi au monde de la culture avec l'espoir de pouvoir se donner rendez-vous aux Années Joué, en juin 2022, après 2 années d'annulation d'événements divers,
- affirmer notre volonté de toujours mettre la sécurité comme priorité pour les Jocondiennes et Jocondiens avec la mise en route du Centre de supervision urbain dans sa version définitive et le travail permanent au sein de la Police municipale pour maintenir nos effectifs et proposer des locaux adaptés pour nos collaborateurs,
- continuer de contribuer aux efforts environnementaux en proposant des investissements sur la gestion de l'énergie de demain notamment via l'installation de panneaux photovoltaïques,
- poursuivre l'engagement auprès des associations, dans un contexte de « crise du bénévolat », plus que jamais, la ville doit rester un soutien fort du monde associatif,
- nous assurer que la proximité est le maître mot de nos démarches auprès des habitants en continuant de développer des outils de communication et en poursuivant le travail de Gestion relation citoyen à travers Joué Proximité,
- rationaliser nos dépenses de fonctionnement en maintenant un service public de qualité.

Les enjeux pour les communes de notre strate sont grands mais Joué-lès-Tours a su prouver son attractivité depuis maintenant plusieurs années. Nous continuerons de prétendre à la douceur de vivre Jocondienne et porterons l'ambition d'une ville au cadre de vie de qualité.

Ce Rapport d'orientations budgétaires amorce le travail à fournir pour l'année 2022, probablement ponctuée d'incertitudes sanitaires auxquelles nous saurons faire face, au service des Jocondiennes et des Jocondiens.